BOURNEZEAU

IMPORTANT






LE QUI FAIT QUOI ?

Installation du Conseil Municipal mandat 2020 - 2026

Brochure à conserver à portée de main.

MAIRIE

2 Place de la Mairie

85480 BOURNEZEAU

Tél : 02.51.40.71.29 - E-mail : mairie@bournezeau.fr

Site internet : www.bournezeau.fr

SOMMAIRE

SÉCURITÉ - Qui peut m'aider ? / Professionnels de la Santé / Plan de sauvegarde	**P. 1 à 3**
ÉLUS - A qui s'adresser ?	**P. 4 à 6**
LE PERSONNEL COMMUNAL - A qui s'adresser ?	**P. 7 à 8**
CITOYENNETÉ - Je me dois de respecter certaines règles...	**P. 9 à 11**
C.C.A.S. AIDE SOCIALE - Si je suis dans le besoin.	**P. 12**
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :	**P. 13 à 28**
Garde d'enfants / écoles / Bibliothèque	P. 13 et 14
Personnes âgées / Transport solidaire	P. 14
Transports / Tourisme	P. 14 et15
Marché / Foire	P. 16
Informations communales	P. 17
Emploi	P. 18
Traitement des déchets	P. 19
Divers	P. 20
Liste des associations	P. 21 à 25
Informations artisans, commerçants et entreprises	P. 25
Notes	P. 26 à 28

Sécurité : Qui peut m'aider ?

URGENCES :



- SAMU : **15**
- POMPIERS : **18**

ou 112 : Numéro prioritaire sur les téléphones portables (utilisation possible sans réseau, sans forfait et dans toute l'Europe).

114 : un numéro d'urgence national et gratuit opérationnel pour rendre accessible les communications avec les services de secours aux personnes sourdes et malentendantes.

- MÉDECIN DE GARDE : **116 117**

Numéro pour joindre un médecin généraliste de garde.

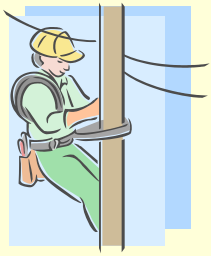
- GENDARMERIE : **02 51 94 30 20 - Brigade de Chantonnay**

ou en cas d'urgence, le "17".

Si vous êtes victimes de vols ou de dégradations, il est fortement conseillé de déposer plainte. Si vous décidez de porter plainte, prendre rendez-vous avant de vous déplacer : Il arrive que la brigade soit fermée pour les besoins du service.

- APPEL D'URGENCE MAIRIE : **06 74 51 95 40**

Pendant la fermeture des services administratifs, et **en cas d'urgence seulement** (sécurité des personnes ou des biens), vous pouvez joindre un élu.



- ACCUEIL SANS ABRI : le **"115"**
- CENTRE ANTIPOISON (ANGERS) : **02 41 48 21 21**
- ERDF DÉPANNAGE : **09 72 67 50 85**
- GRDF DÉPANNAGE : **0 810 473 333**
- ORANGE (FRANCE TELECOM) : **10 13**

Sécurité : Qui peut m'aider ?



PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

◈ **Médecins :**

- **Cornélia AMZA** : 1 place des Papillons,

  02.51.94.07.39 ou 07.86.97.52.68

◈ **Infirmiers :**

- **Infirmiers :** 1 place des Papillons, 02.51.40.78.67
- **Centre de Soins ADMR :** Chantonnay, 02 51 94 32 03

◈ **Pharmacie :**

- **Pharmacie de BOURNEZEAU :** 5 bis avenue du Moulin, 02.51.40.71.17
- **Pharmacies de garde :** 3237

◈ **Dentistes :**

- 2 rue des Chaumes, 02.51.40.72.26

◈ **Kinésithérapeute :**

- **Pascal BRONCIN :** 1 rue des Pâquerettes, 02.51.40.03.32

◈ **Ostéopathe :**

- **Julie ZAMPARUTTI :** 18 Avenue du Moulin, 02.28.15.53.29
- **Matthieu SUIRE** : 2 rue des Chaumes, 06.08.98.25.18
- **Lucie BOSSARD** : 36 bis avenue du Moulin, 07.69.32.00.53

◈ **Ambulance :**

- **SAS Ambulances Taxis Centre Vendée** : 5 rue de Beauregard, 02.51.40.73.51
- **SARL GODREAU VILLAIN** : 14 avenue du Moulin, 02.51.46.93.19

◈ **Sage-femme :**

- **Monique LOISEAU** : 1 place des Papillons, 02.51.09.62.56 / 06.70.47.11.71

◈ **Vétérinaire :**

- **Cabinet Vétérinaire des 2 Lays :** 75 rue Archereau (Vendéopôle) 02.51.40.71.12

Sécurité : Plan de sauvegarde

La Commune de Bournezeau a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'évènements à risques. Ce plan a été approuvé par le Conseil Municipal du 30 septembre 2010 et actualisé en novembre 2014.

Un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M) comportant les risques identifiés et cartographiés à ce jour, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement est à votre disposition en mairie.

SI VOUS ENTENDEZ UNE SIRÈNE D'ALERTE :
(excepté le hurlement habituel du Centre de secours le samedi à 12h30)

⇒ Se mettre à l'abri.

⇒ Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées …) arrêter ventilation et climatisation.

⇒ S'éloigner des portes et des fenêtres.

⇒ Ne pas fumer.

⇒ Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés).

⇒ Ne pas téléphoner afin de ne pas encombrer les lignes de secours.

⇒ Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

SI VOUS DEVEZ ÉVACUER VOTRE HABITATION, RENDEZ-VOUS :

Pour Bournezeau :

- Place de la Mairie (près de la Mairie et des salles du Foyer Rural et des Halles)
- Salle du Mitan (Route de Chantonnay)
- Salle Omnisports (Rue du stade)

Pour Saint Vincent :

- Place de l'église (près de la salle de l'Entam)

La Municipalité : A qui s'adresser ?





Louisette BILLAUDEAU
Maire de BOURNEZEAU



1 **Jérôme AUBINEAU**
Maire délégué de St Vincent Puymaufrais et 1er Adjoint



2 **Laurence BOURGEOIS**
2ème Adjointe



3 **Jeannick DEBORDE**
3ème Adjoint



4 **Ingrid ZOUBAIRI**
4ème Adjointe



5 **Christophe RINEAU**
5ème Adjoint



6 **Monique BROCHARD**
6ème Adjointe



7 **Dominique GOINEAU**
Conseiller Municipal délégué



8 **Michel GILBERT**
Conseiller Municipal délégué



9 **Jérôme BELAUD**
Conseiller Municipal délégué



10 **Amélie BAUDET**
Conseillère Municipale déléguée

1) **Jérôme AUBINEAU** : Affaires scolaires et culturelles,
2) **Laurence BOURGEOIS** : Affaires sociales et CCAS,
3) **Jeannick DEBORDE** : Aménagement du territoire avec l'urbanisme et l'environnement
4) **Ingrid ZOUBAIRI** : Finances
5) **Christophe RINEAU** : Voirie, réseaux matériel technique
6) **Monique BROCHARD** : Foyer soleil
7) **Dominique GOINEAU** : Associations de loisirs et d'évènementiel, foyer des jeunes, cérémonies patriotiques, camping, tourisme.
8) **Michel GILBERT** : Bâtiments et équipements sportifs, cimetières.
9) **Jérôme BELAUD** : Associations sportives
10) **Amélie BAUDET** : Enfance jeunesse

RENDEZ-VOUS AVEC MADAME LE MAIRE :
Si vous souhaitez rencontrer Madame Le Maire, nous vous invitons à contacter l'accueil de la mairie pour une **prise de rendez-vous**. Soit par téléphone au **02.51.40.71.29** ou par mail à : **mairie@bournezeau.fr**
Afin de pouvoir répondre au plus près de vos préoccupations ces rendez-vous devront être motivés par un sujet particulier.

Les autres élus



Françoise CHARRIER
Conseillère Municipale



Anne-Marie DAVIEAU
Conseillère Municipale



Guy SICOT
Conseiller Municipal



Clotilde JACQUEMART
Conseillère Municipale



Annie PELON
Conseillère Municipale



Bernadette VINCENT
Conseillère Municipale



Daniel CHARNEAU
Conseiller Municipal



Antoine BITEAUD
Conseiller Municipal



Véronique MERCIER
Conseillère Municipale



Tatiana BALLET
Conseillère Municipale



Jean-Charles CHATAIGNER
Conseiller Municipal



Tristan DESSOIT
Conseiller Municipal

Les Commissions municipales 2020-2026

Commissions	Vice-Président	Membres
Développement durable, éolien, espaces verts	J. Deborde	Antoine Biteaud, Véronique Mercier, Amélie Baudet, Tatiana Ballet, Tristan Dessoit, Clotilde Jacquemart, Jérôme Aubineau
Urbanisme	J. Deborde	Antoine Biteaud, Véronique Mercier, Tristan Dessoit, Christophe Rineau
Réseaux, assainissement	C. Rineau	Guy Sicot, Tristan Dessoit, Daniel Charneau, Amélie Baudet
Voirie	C. Rineau	Tristan Dessoit, Ingrid Zoubairi, Jeannick Deborde, Daniel Charneau
Bâtiments, gestion des salles	M. Gilbert	Amélie Baudet, Tatiana Ballet, Jérôme Belaud, Ingrid Zoubairi, Guy Sicot, Dominique Goineau, Anne-Marie Davieau
Cimetières	M. Gilbert	Françoise Charrier, Véronique Mercier, Jean Charles Chataigner, Guy Sicot
Affaires scolaires, restauration scolaire	J. Aubineau	Annie Pelon, Monique Brochard, Daniel Charneau, Anne Marie Davieau, Ingrid Zoubairi, Amélie Baudet, Jeannick Deborde
Enfance, jeunesse	A. Baudet	Anne-Marie Davieau, Bernadette Vincent, Jean Charles Chataigner, Jérôme Aubineau, Annie Pelon, Françoise Charrier
Culture, patrimoine	J. Aubineau	Françoise Charrier, Antoine Biteaud, Bernadette Vincent, Anne-Marie Davieau, Amélie Baudet, Dominique Goineau, Daniel Charneau
Communication, information	L. Billaudeau	Amélie Baudet, Jérôme Aubineau, Clotilde Jacquemart, Bernadette Vincent
Relation avec le monde associatif sportif	J. Belaud	Monique Brochard, Michel Gilbert
Relations avec les professionnels	L. Billaudeau	Françoise Charrier, Guy Sicot, Jean Charles Chataigner, Laurence Bourgeois
Affaires Sociales	L. Bourgeois	Monique Brochard, Tatiana Ballet, Annie Pelon, Véronique Mercier, Daniel Charneau, Anne Marie Davieau, Clotilde Jacquemart, Françoise Charrier
Tourisme, promotion de la commune	D. Goineau	Daniel Charneau, Clotilde Jacquemart, Bernadette Vincent, Anne-Marie Davieau
Evènementiel, cérémonies patriotiques et relations associations (hors sportives et culturelles)	D. Goineau	Jérôme Aubineau, Anne-Marie Davieau, Clotilde Jacquemart, Michel Gilbert
Finances	I. Zoubairi	Monique Brochard, Laurence Bourgeois, Jérôme Aubineau, Jeannick Deborde

Le personnel communal : A qui m'adresser ?

Service Administratif

MAIRIE DE BOURNEZEAU : Horaires d'ouverture au public

2 Place de la Mairie—85480 BOURNEZEAU

☎ 02.51.40.71.29 🖷 02.51.40.79.30

E.mail : mairie@bournezeau.fr - Site Internet : www.bournezeau.fr

☛ ACCUEIL :

- **Lundi et Mardi de : 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h**
- **Mercredi et Jeudi de : 9 h à 12 h**
- **Vendredi de : 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h**

Horaires d'accueil hors période de grandes vacances scolaires (juillet - Août).

☛ SERVICE URBANISME :

Pour éviter les attentes, il est fortement conseillé de prendre rendez-vous au 02.51.40.54.01 auprès de Mme ROUSSEAU (absente le mardi).

Service Technique

Zone Artisanale de la Coussaie - 85480 BOURNEZEAU

02.51.40.06.76 E.mail : servicetechnique@bournezeau.fr

☛ RÉSERVATION SALLE « LE MITAN VENDÉEN » :

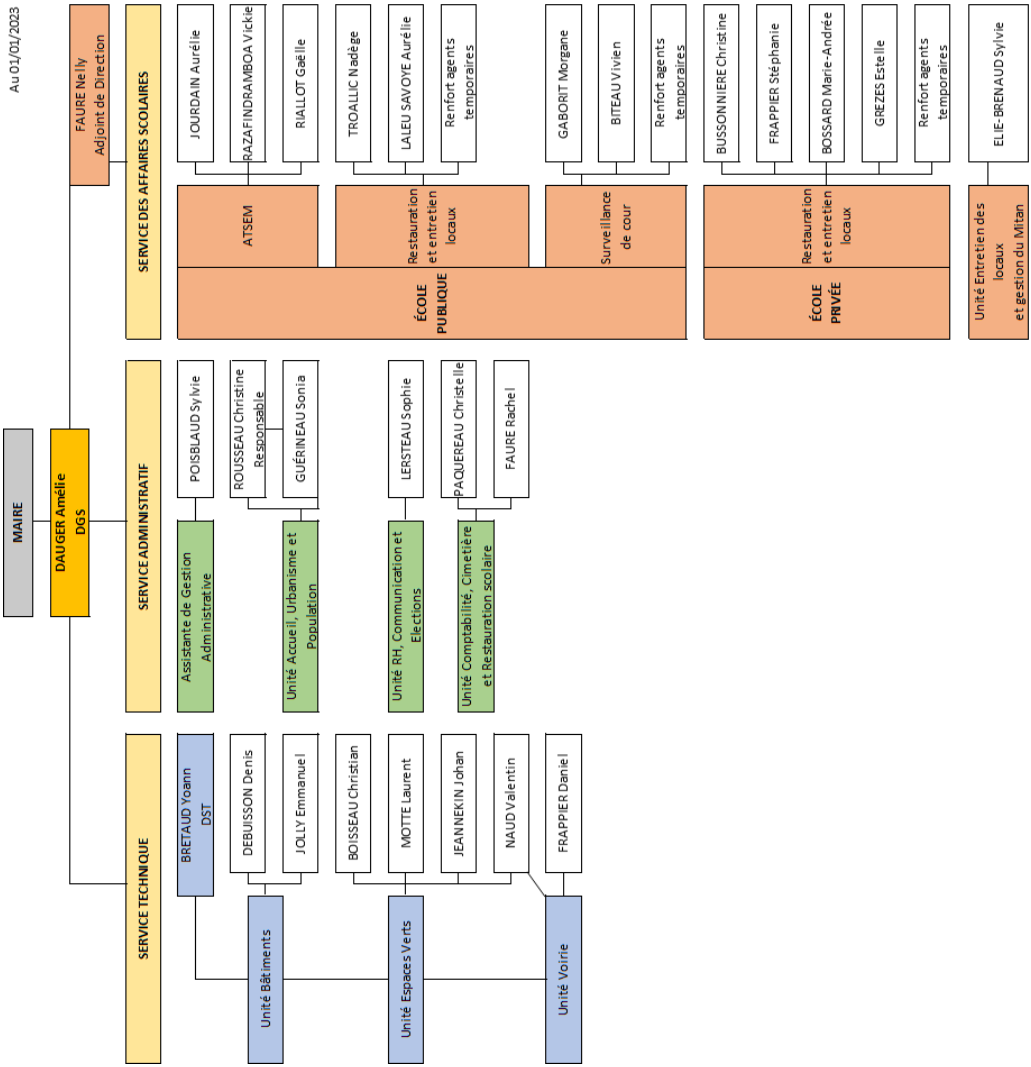
02.51.40.06.76 / 06.74.51.95.43 ou

servicetechnique@bournezeau.fr

☛ RÉSERVATION DU MATÉRIEL COMMUNAL :

02.51.40.06.76 ou servicetechnique@bournezeau.fr

Organigramme des services municipaux



Citoyenneté :
Je me dois de respecter certaines règles sur...

LE BRUIT

Rappelons-nous que le bruit que nous produisons peut déranger (un peu, beaucoup…) nos voisins !

Un arrêté préfectoral (n°2013/MCP/06) INTERDIT notamment :



Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne **sont autorisés** qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00 seulement

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Rappel de l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2012 portant réglementation de l'usage du feu sur le Département de la Vendée.



Le brûlage en incinérateur ou à l'air libre de tous types de déchets est interdit afin de lutter contre la pollution de l'air (par les particules). Les déchets ménagers doivent être triés et déposés, selon la nature des déchets, soit dans votre poubelle ou sac jaune ou bien apportés aux bornes de tri ou à la déchetterie. Pour tous les déchets verts, ils doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage.

Ouverture de la déchetterie de Bournezeau (L'Oiselière) pour le dépôt **de déchets verts uniquement :**

- Le mercredi de 14h00 à 16h45.
- Le samedi de 9h00 à 11h45.

} *Fermeture les jours fériés*

Citoyenneté :
Je me dois de respecter certaines règles sur...

NE PAS TRAITER A PROXIMITÉ DE L'EAU

Afin de préserver la qualité des eaux, **il est interdit d'utiliser tout pesticide** (désherbant, fongicide, insecticide).

☞ **A moins de 5 mètres minimum :**

- des cours d'eau et plans d'eau figurant sur les cartes IGN 1/25 000. Consultez l'étiquette car la distance peut-être plus importante (20,50 ou 100 m).

- des sources, puits, forages, des berges des mares et des plans d'eau ne figurant pas sur les cartes IGN.

☞ **Sur et à moins de 1 mètre :**

- de la berge des fossés (même à sec), cours d'eau, collecteurs d'eaux pluviales à ciel ouvert.

- des avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

☞ **Dans les zones humides :**

- caractérisées par la présence d'une végétation hygrophile dominante (joncs, roseaux, iris des marais…). L'application des pesticides est interdite quand les phrases de risques (indiquées sur l'étiquetage) comprennent les références ci-dessous :

R 50 : Très toxique pour les organismes aquatiques

R 51 : Toxique pour les organismes aquatiques

R 52 : Nocif pour les organismes aquatiques

R 53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique



R 54 : Toxique pour la flore

R 55 : Toxique pour la faune

R 56 : Toxique pour les organismes du sol

R 57 : Toxique pour les abeilles

R 58 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

Citoyenneté :
Je me dois de respecter certaines règles sur...

NETTOYAGE DES TROTTOIRS



Il est rappelé qu'il incombe à chaque habitant le nettoyage et le balayage au droit de son habitation ou de son commerce, que la voie soit **publique** ou privée.

Ainsi, en cas de neige ou de verglas, les riverains des voies communales et départementales à l'intérieur de l'agglomération devront procéder, chacun au droit du bien qu'il occupe, au raclage et au balayage de la neige sur les trottoirs, et au salage ou au sablage en cas de verglas. Les neiges et les glaces ne doivent pas être poussées à l'égout ni vers les voies publiques. Les tampons de regard et les bouches d'égout doivent demeurer libres.

ANIMAUX



◊ Déjections canines : (art. R.632-1 du Code Pénal)

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

◊ Identification des animaux :

Dès que vous constatez la disparition de votre chien ou de votre chat, prévenez **immédiatement** la Mairie (au 02.51.40.71.29). Cela peut vous permettre de le retrouver au plus vite, et surtout vous éviter la mise en fourrière de votre animal (coût = 15 € par jour, tarif 2014, décompté dès l'entrée en fourrière).

La divagation des chiens et des chats est **INTERDITE** (par arrêté du Maire du 14/09/2005). Nous vous rappelons que vous êtes responsable de votre animal et notamment si celui-ci provoque un accident sur la voie publique.

Rappel : l'identification des chiens et chats est **OBLIGATOIRE** (suivant l'article L 212-10 du Code Rural) :

- pour tous les chiens de plus de 4 mois nés après le 6 janvier 1999
- pour tous les chats de plus de 7 mois nés après le 1er janvier 2012
- et avant tout transfert de propriété des chiens et des chats.

Nous vous conseillons de faire stériliser vos animaux.

Affaires sociales



◈ CCAS Bournezeau / Saint Vincent Puymaufrais :

Le CCAS développe des activités et missions (dans le cadre légal et facultatif), visant à assister et soutenir les populations concernées telles que les personnes handicapées, les familles en difficulté ou les personnes âgées. Si vous estimez être dans une de ces situations et rencontrez des difficultés, vous pouvez solliciter un rendez-vous auprès de la Mairie, 2 Place de la Mairie - 85480 BOURNEZEAU :

☞ **Téléphone : 02.51.40.71.29 / mail : mairie@bournezeau.fr**

Nous rappelons que des professionnelles sont à votre disposition si vous rencontrez des difficultés familiales, personnelles, financières ou d'accès au logement pour un accompagnement social et/ou à la parentalité.

- **Mmes RAUSIER Gypsy et GESDEZ Karina, assistantes sociales (secteur Bournezeau)**
- **Mme Céline FORT, puéricultrice (secteur Bournezeau)**

Contact : Maison Départementale des Solidarités et de la Famille
15 Avenue du Général de Gaulle
85110 CHANTONNAY
Tél : 02 28 85 75 50

◈ **Secours populaire** :
Antenne de Chantonnay : 9 place Carnot - 85110 CHANTONNAY
Tél : **02.51.94.44.65**

◈ **Secours catholique : Tél : 06 86 60 90 61**
15 place Jeanne d'Arc - 85110 CHANTONNAY
Permanences, les jeudis et vendredis de 14h à 17h.

◈ **Les restos du cœur : Tél : 02 51 06 34 92**
Antenne de Chantonnay : 20 rue Bérenger - 85110 CHANTONNAY
Les 3 associations sont regroupées dans un même bâtiment communautaire : rue Rochereau à CHANTONNAY.

◈ **Box de la Croix Rouge :** dépôt textile et chaussures
A côté de la salle Les Halles, rue de la Miltière.

Renseignements pratiques

GARDE D'ENFANTS



◈ **Accueil de loisirs :** géré par Familles Rurales

- 1 bis rue du Château 85480 BOURNEZEAU, **02.51.40.07.12**

Accueille les enfants de 3 à 12 ans en périscolaire, et en Centre de Loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires.

◈ **Assistantes maternelles :**

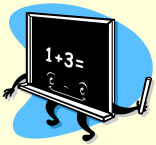
- Liste des assistantes maternelles complète et actualisée disponible en Mairie.

Renseignements complémentaires sur www.vendee-enfance.fr

◈ **Micro crèche « Les P'tits Bouts » :**

- **Mesdames BERTRAND :** Zone Actipôle de l'Etang, 06.11.62.71.95 / 06.18.36.12.98

ECOLES



◈ **Maternelle et Primaire :**

- **Ecole publique "La Courte Echelle"** , 33 rue Jean Grolleau, 02.51.40.70.91
- **Ecole privée «Saint André»**, 13 avenue du Moulin, 02.51.40.71.82

Site : http://bournezeau-standre.fr

Les transports scolaires couvrent Bournezeau et Saint Vincent Puymaufrais et les Pineaux.

Contact : Familles Rurales, 02.51.40.07.12.

Site : https://www.famillesrurales.org/bournezeau/

◈ **Maison Familiale :**

- Enseignement général - agricole - hippique, Route de La Roche, 02.51.40.71.19

(pendant l'été convertie en centre de vacances)

◈ **Enseignement secondaire :**

- Chantonnay - Sainte Hermine - La Roche sur Yon

Renseignements pratiques

◈ **Bibliothèque** : tél. **06.10.75.15.75**



➔ Horaires d'ouverture :
- le mercredi de 16h00 à 18h00
- le vendredi de 10h à 11h30
- le samedi de 10h à 12h

https://bibliotheques.cc-paysdechantonnay.fr/

PERSONNES ÂGÉES



◈ **EHPAD Les Humeaux :** Tél : **02 51 40 77 49**

12, rue des Humeaux - 85480 BOURNEZEAU
Directrice : Pascale DRAPEAU

◈ **CLIC Est Vendée :** Tél. **02 28 85 75 50**

Permanence : Maison Départementale des Solidarités et de la Famille,
15 rue du Générale de Gaulle 85110 CHANTONNAY

◈ **Aides à domicile en Milieu Rural (ADMR) :** Tél. **02 51 94 32 03** (A Chantonnay, Accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.)

Permanence à **Bournezeau**, le 1er vendredi du mois de 9h00 à 12h15, 3 rue de la Miltière (l'entrée dans la cour est **interdite** à tous les véhicules).



◈ **Repas à domicile :**

- MEDIREST : 5 rue du Docteur Bastard - BOURNEZEAU
Tél : **02.51.42.80.97**
- LES MENUS SERVICES : 8 bis place des Papillons - BOURNEZEAU
Tél : **02.51.48.53.39** / http://www.les-menus-services.com

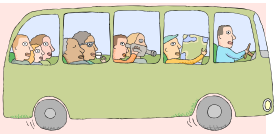
TRANSPORT SOLIDAIRE

Le transport solidaire est un service de transport à la demande à vocation sociale, basé sur le bénévolat, initié par la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Les personnes intéressées par ce service doivent s'adresser au référent de leur commune : **Mme POIRAUD Tél. 02.51.05.75.08**

Renseignements pratiques

TRANSPORT



◈ **Autobus Société Sovetours** :

- Ligne régulière 520 : La Roche sur Yon - Fontenay le Comte

+ transports scolaires (enseignement secondaire)

- Arrêts : La Ménerie, La Borelière, Le Petit Lundi, Place de la Liberté et Avenue du Moulin.

Renseignements complémentaires sur le site de Sovetours.

◈ **SNCF Bournezeau, ancienne gare halte** :

- Ligne La Roche sur Yon - Saumur

➔ Bournezeau vers Chantonnay : 7h52 - 17h47 - 19h17

➔ Bournezeau vers La Roche sur Yon : 6h56 - 8h20 - 18h15

◈ **Autoroute Sud de la France A.83** :

- Péage sortie n° 6 : Chantonnay - Bournezeau

TOURISME

◈ **Renseignements touristiques :**

Office de Tourisme , place de la Liberté – 85110 CHANTONNAY
Tél : 02.51.09.45.77 - http://www.tourisme-paysdechantonnay.fr

◈ **Aire de pique-nique :**



- Parc des Humeaux : aire de jeux, terrain pour les fêtes.
- Place des Papillons : terrain municipal.
- Vallée du Grand Bateau à Saint Vincent Puymaufrais.
- Terrain attenant au stade de Saint Vincent Puymaufrais.

Rapporter vos déchets, laisser ces endroits propres.

Renseignements pratiques

TOURISME



◈ **Camping municipal « Les Humeaux » :**

Ouverture du **15 juin au 15 septembre**
avec ou sans réservation.

➔ 15 emplacements nus, branchements électriques (15 ampères), vidoir pour caravanes, aire de jeux pour enfants…

◈ **Hébergements :**

Retrouver la liste des hébergements (gîtes, chambres d'hôtes, hébergements de groupe…) sur le site de la Commune www.bournezeau.fr

Ou sur demande à l'accueil de la Mairie.

MARCHÉ ET FOIRE



◈ **Marché hebdomadaire :**

- Le vendredi matin de 8 h 30 à 12 h 30 (place de la Mairie)
- Le samedi matin de 8 h 30 à 12 h 30 (place de la Liberté)

◈ **Foire mensuelle :**

- Le 1er mardi du mois de 8 h 30 à 12 h 30 (place de la Mairie)

➔ **Circulation et stationnement :** *Arrêté municipal n° CIR PER 2014.28*

« Tous les vendredis et les premiers mardis de chaque mois, de 8h 00 à 13h 00, **la circulation et le stationnement seront interdits sur les Places de la Mairie ou des 3 Canons.»**

INFORMATIONS COMMUNALES

Informations auprès de la population :

- Lettre d'information des élus « Newsletter » : hebdomadaire (vendredi)
- Feuille « Infos-Mairie » : ponctuelle
- Bulletin communal : semestriel
- Réunion publique : ponctuelle

Nouveaux résidents :

- Se présenter dès son arrivée à la Mairie.
- Se faire inscrire sur les listes électorales.

Départs résidents :

- Avant le départ, se présenter au secrétariat de la Mairie en indiquant la nouvelle adresse (démarche possible sur www.service-public.fr).

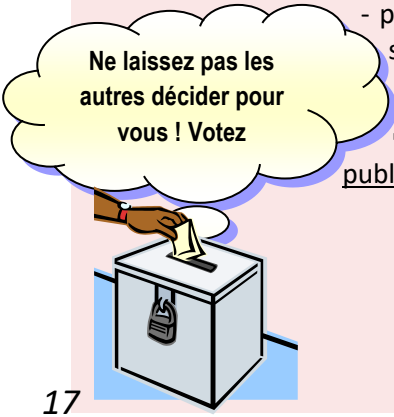
Inscriptions sur les listes électorales :

Les inscriptions sont reçues en Mairie toute l'année :

- pour les personnes nouvellement arrivées dans la Commune,

- pour les jeunes arrivant à l'âge électoral (18 ans). L'inscription est automatique mais une vérification est souhaitable.

- pour ceux qui, radiés des listes électorales par décision de justice, remplissent à nouveau les conditions d'inscription.



➔ Inscription possible sur internet : www.service-public.fr

EMPLOI



◈ **Maison de l'emploi** :

65 rue du Général de Gaulle

85110 CHANTONNAY

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30

et de 14 h à 17 h 30 sauf le vendredi 17 h 00.

La Maison de l'Emploi est un service de proximité qui apporte aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux entreprises : des renseignements généraux, des conseils personnalisés et une orientation.

- **Bureau de l'Emploi :** tél **02.51.46.80.02**
- **Mission Locale :** pour les demandeurs de 16 à 25 ans. Tél **02.51.46.96.44**

La Maison de l'Emploi propose également un service de **transport à la demande pour les demandeurs d'emploi** et les bénéficiaires du RSA. Renseignements complémentaires en Mairie (brochure disponible) ou à la maison de l'emploi.

◈ **Actif Emploi** :

3 rue des Lavandières

85110 CHANTONNAY

tél **02.51.46.80.34**

Actif Emploi, acteur de l'économie sociale et solidaire, intervient auprès de particuliers, d'entreprises, de collectivités locales et d'associations pour une mise à disposition de personnel.

C'est une structure d'insertion par l'activité économique ayant pour objet l'accueil de personnes sans emploi en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

DÉCHETS



◈ Collecte des ordures ménagères :

La collecte des ordures ménagères est sous la responsabilité du SCOM (Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères).

Le ramassage est ainsi effectué :

- Le bac d'ordures ménagères : tous les 15 jours, le lundi.
- Les sacs jaunes : tous les 15 jours, le lundi.

Pensez à sortir vos poubelles la veille et reprendre votre bac le plus tôt possible après la levée. Il ne doit pas rester en permanence sur le domaine public.

Un doute, une question, contactez le SCOM au 0 800 948 216 ou www.scom85.fr

◈ Retrait des sacs jaunes :

Vous pouvez vous procurer des rouleaux de sacs jaunes à l'accueil de la mairie, aux horaires d'ouverture habituels.

➔ *Présentation obligatoire d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.*

◈ Point de recyclage - tri sélectif :

- ZA de la Coussaie (face aux ateliers municipaux), rue des Carteries, rue des Merisiers, à proximité de la Caserne de Pompiers, La Gare.
- L'Augoire, Bourg de Saint Vincent Puymaufrais

◈ Déchetterie de Bournezeau , L'Oiselière:

Uniquement des déchets verts.

- Le mercredi de 14h00 à 16h45
- Le samedi de 9h00 à 11h45

} *Fermeture les jours fériés*

◈ Déchetterie de Chantonnay , Le champ roux (route de Nantes) :

- Lundi, vendredi, samedi : 9h00 - 12h00 et 14h00 -18h00
- Mardi, mercredi, jeudi : 9h00 - 12h00

Pour accéder à la déchetterie, vous devez vous munir **d'une carte d'accès** (disponible à la Communauté de Communes de Chantonnay).

DIVERS

◈ **Impôts** :

Centre Départemental des Impôts

Cité Travot, 85009 La Roche sur Yon cedex,

Tél **02.51.45.11.57**



◈ **Correspondant de presse** :

- **Ouest France :** Mme Nadine BELY
  tél 02.28.97.52.41 ou Mail : nadinebely@free.fr

◈ **Relai paroissial** :

Paroisse Saint Pierre des Deux Lays.

- Bournezeau : Messe à 9h30, le 2ème dimanche du mois.
- Saint Vincent Puymaufrais : Messe à 9h30, le 4ème dimanche du mois.

http://doyenne-chantonnay.catho85.org/

➔ ***Permanences au Presbytère*** :



- 3 rue de la Miltière, à Bournezeau : Le 1er mardi du mois (jour de foire) et tous les vendredis de 9h45 à 11h00.

Tél : 07.81.78.88.12 ***seulement pendant les horaires de permanences.***

- Presbytère de Chantonnay : 02.51.94.30.25 (tous les matins de 9h30 à 12h00 et le vendredi après-midi de 14h30 à 17h00).

Associations



ASSOCIATIONS SPORTIVES :

Associations	Activité	Qualité	Nom-Prénom	Contact
Association Gingko	Taï Chi Chuan	Président	DURANTOU Bernard	06.79.53.60.01
Basket Club Bournezeau	Basket (adultes et enfants)	Présidente	GAUTRON Laurène	06.40.98.54.64 06.77.26.69.06
Bournezeau Badminton Club	Badminton	Président	COULON David	06.26.26.37.88
Bournezeau Palet Club 85 (B.P.C. 85)	Palets	Président	THOMAS Olivier	06.61.85.25.67
Bournezeau Rallye Aventure	Rallye	Président	GREZES Yannick	02.51.28.89.45
Bournezeau Sports Mécaniques	Organisation de la course de Côte	Président	GILBERT Olivier	06.33.77.26.02
Club Savate Boxe Française 85	Boxe	Présidente	GAUDUCHEAU Agathe	02.72.78.05.89
E.S.B. 4 x 4 Détente	4 x 4 Détente	Président	DAVIEAU Maxime	06.28.95.83.33
E.S.B. Les Vélocipèdes	Cyclotourisme	Président	GAUTRON Hubert	06.98.62.26.52
Bournezeau Entente Sportive Tennis (BEST)	Tennis	Président	BOUYER Jean-Christophe	06.21.94.47.45
E.S.B. Tennis de table	Tennis de table	Président	LEGER Alexandre	esbtt2@yahoo.fr
Gymnastique volontaire	Gymnastique adultes	Présidente	RATTIER Isabelle	06.21.80.65.67
Lay Tonic	Gymnastique St Vincent Puym.	Présidente	PELON Annie	06.25.00.00.81
Les Randonneurs de Bournezeau	Randonnées	Président	MARTINEAU Jean Michel	02.51.40.76.60
Moto Club Trempines	Motos	Président	PÉTÉ Joël	02.51.40.07.75
Rythme Jazz Dance	Danse	Présidente	KIRKET Sandrine	06.68.32.16.61
Team Dream Piste	Acrobatie Moto (Peur 2 Rien)	Président	RAMBAUD Sébastien	06.88.21.65.26

Associations



ASSOCIATIONS SPORTIVES :

Associations	Activité	Qualité	Nom-Prénom	Contact
Union Sportive Bournezeau St Hilaire	Football	Secrétaire	GROLLIER Jessy	06.77.33.74.32
Les Têtes Dans le Guidon (T.D.G.)	Motos sur prairie	Président	HERVÉ Julien	06.79.48.23.90
Le Courlisch'Club	Course à pieds	Président	GIRAUDEAU Simon	courlisch.club @gmail.com
Ecole des sports de Bourne-zeau	Multisports en-fants	Président	CORNU Nicolas	06.17.58.31.36
YOGANANDA	Yoga	Professeur	MAHÉ-BAU Raphaël	06.14.22.52.90
Vendée Sub Escale	Club de plongée	Président	CUISSET Mickaël	06.25.79.31.09
Volley-ball Bournezeau	Club de volley	Président	BONNEAU Quentin	06.50.98.20.25

ASSOCIATIONS DE LOISIRS :

Associations	Activité	Qualité	Nom-Prénom	Contact
Créa Passions	Atelier créatif	Présidente	ROULET Béatrice	06.17.38.14.18
Les Jardins de la Lune	Jardins familiaux	Présidente	COSTÉ Linda	06.87.80.65.19
Ola Ka Danser	Danse	Président	RALLET Jean-Luc	07.50.92.43.73

ASSOCIATIONS CULTURELLES :

Associations	Activité	Qualité	Nom-Prénom	Contact
Les Amis de la Bibliothèque	Bibliothèque	Présidente	GOINEAU Corine	06.10.75.15.75
Association FDLA Cie La Folie de l'Ange -	Atelier Théâtre, interventions pédagogiques, spectacles et créations	Présidente	DOBIGNY Audrey	
Les Pattes A Tracs	Théâtre	Présidente	PRIETO Luisa	06.71.31.14.45
Galerie la Gaillarderie	organisation d'expositions	Présidente	DAVIET Claire	
Le carton qui chante	Orgue de barba-rie	Président	BELAUD Jacques	06.86.87.88.49

Associations



ASSOCIATIONS « ENFANCE/JEUNESSE » :

Associations	Activité	Qualité	Nom-Prénom	Contact
Association Familles Rurales		Présidente	LUCAS Cédric	06.73.76.21.62
	Accueil de loisirs	Directeur	JAULIN Vincent	02.51.40.07.12
Amicale Laïque de Bournezeau	Amicale Laïque Ecole publique	Secrétaire	MALLET Sabrina	06.10.03.73.99
APEL école Saint André	APEL	Présidente	LIÈVRE Angélique	06.19.55.15.84
Maison Familiale Rurale	MFR	Directeur	BOSSARD Raphaël	02.51.40.71.19
OGEC Amicale Saint André	OGEC Ecole privée	Président	DAVIEAU Guillaume	
Les Marsupil'Amis	Club de jeunes	Président	FRAPPIER Clément	06.78.43.84.45

ASSOCIATION « SENIORS » :

Associations	Activité	Qualité	Nom-Prénom	Contact
Club de l'Amitié	Club des anciens	Vice-Présient	GENILLOUD Jean-Pierre	06.14.47.22.52
	La Belle Epoque	Contact	MOTTE Jean-Paul	02.51.40.71.71
	Chorale Mélodie	Contact	RATTIER Monique	02.51.40.72.83

ASSOCIATIONS SOCIALES ET HUMANITAIRES :

Associations	Activité	Qualité	Nom-Prénom	Contact
Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)	Aide à domicile	Président	BOISSINOT Bernard	02.51.94.32.03
	Permanences ADMR Chantonnay			02.51.94.32.03
Amicale des Donneurs de Sang	Don du sang	Responsable	MARTINEAU Josiane	02.51.40.76.60

ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES :

Associations	Activité	Qualité	Nom-Prénom	Contact
ACPG CATM Saint Vincent-Bournezeau	Anciens combattants	Président	ORVEAU Gabriel	02.51.40.74.19
UNC Bournezeau	Anciens combattants	Président	CHEVALLEREAU Joël	02.51.40.78.27

Associations



ASSOCIATIONS « ENVIRONNEMENT / NATURE » :

Associations	Activité	Qualité	Nom-Prénom	Contact
A.D.E.S.	Défense de 'environnement et de la santé	Président	DEBORDE Jeannick	02.51.40.76.26
Association de Promotion de l'Éolien Citoyen (APEC)	Développer la production et l'utilisation des énergies renouvelables citoyennes	Président	CHANCELIER Bernard	02.51.40.70.38
Vent de l'Injustice	Lutte contre le projet éolien de Bournezeau	Présidente	DURANTOU Isabelle	02.51.28.80.19

ASSOCIATIONS « PATRIMOINE » :

Associations	Activité	Qualité	Nom-Prénom	Contact
Association du Moulin de la Cave	Moulin à vent	Présidente	MORICEAU Maryse	02.51.98.36.04

ASSOCIATIONS «CHASSE» :

Associations	Activité	Qualité	Nom-Prénom	Contact
Le Chaudron de Bournezeau	Chasse à courre à pied, uniquement sur sanglier	Président	BUCHET Alain	
Société Amicale des chasseurs de Bournezeau	Chasse	Président	FORGERIT Jean-Marc	06.87.48.81.71
Société de Chasse Saint Hubert Club Saint Vincent Puymaufrais	Chasse	Président	AUGEREAU Philippe	06.30.57.13.90

Associations

ASSOCIATIONS « DIVERS » :

Associations	Activité	Qualité	Nom-Prénom	Contact
Société Post Scolaire L'Augoire		Président	FRAPPIER Dany	02.51.28.80.31
	Réservation Salle de l'Augoire		ROBIN Catherine	02.51.28.82.56
A.E.P. Salle du Bout du Monde - St Vinc Puym.		Président	VERGNOLLE Régis	
	Réservation Salle Bout du Monde		MANDIN Mathilde	02.51.56.73.76
Amicale des Résidents de l'EHPAD Les Humeaux	Animation pour les résidents	Présidente	DUQUESNOY Catherine	02.51.40.77.49
Amicale des Sapeurs Pompiers	Amicale des Sapeurs pompiers	Président	DAVIEAU Freddy	07.70.26.75.05
Les Echos du Lay	Société de trompes de chasse	Président	GOUSSEAU Jean	02.51.27.03.08
N.A.L.A. (Nos Amis Les Animaux)	Protections des animaux	Présidente	DE HAAN Marit	07.70.31.54.59
U.B.A.C.	Union Bournezélienne des Artisans, Commerçants et Professions Libérales	Président	SUIRE Matthieu	06.78.91.06.36
Compagnie Samann	Mise en scène et animation	Présidente	GAUTRON Anne	
Vieux Volants Vezicampais	Voitures anciennes	Président	POIRAUDEAU James	06.86.41.27.41
Syndicat des Exploitants Agricoles	Syndicats des Exploitants agricoles	Président	MOREAU Yann	06.63.71.56.68
GDS communal de Bournezeau et St Vincent Puymaufrais	Groupement de défense sanitaire communal	Président	DROILLARD Fabien	

Artisans, commerçants et entreprises

Retrouvez la liste des artisans, commerçants et entreprises sur le site internet de la Commune : www.bournezeau.fr



REMARQUES / NOTES :

***N. B.** : Nous comptons sur vous pour améliorer ce livret… Faites-nous part de vos remarques personnelles.*



REMARQUES / NOTES :

***N. B.** : Nous comptons sur vous pour améliorer ce livret… Faites-nous part de vos remarques personnelles.*



REMARQUES / NOTES :

***N. B.** : Nous comptons sur vous pour améliorer ce livret… Faites nous part de vos remarques personnelles.*

NOS ARMOIRIES / SIGNIFICATIONS

Lecture Héraldique du Blason de Bournezeau

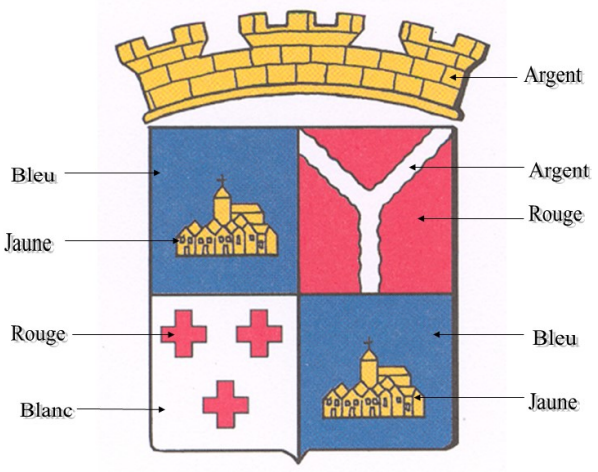
Ecartelé, au un et quatre d'azur au Bourg d'or, au deux de Gueules au pair le ondé d'argent, au trois d'argent, aux trois croizettes de Gueules posées, deux et une, et sommé d'une couronne crénelée d'argent.

Justifications des motifs

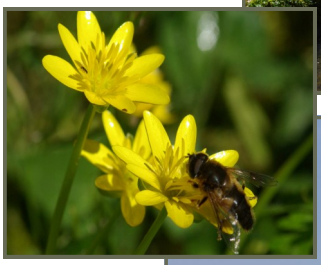
Le bourg représente Bournezeau, parce qu'il tire son origine étymologique de Bourgnouveau. Les couleurs bleu et jaune évoquent le fait que Bournezeau vit le passage de deux rois de France (Henri IV) et Louis XIII.

Le Y représente les deux rivières, Le Lay s'assemblant en un seul fleuve, il symbolise Saint Vincent Fort du Lay. La couleur rouge est celle de Saint Vincent martyr, Fort du Lay, qui tirait son nom de fourche du Lay.

Les trois petites croix symbolisent, Puymaufrais blanc, parce que la Vierge était la patronne de la Paroisse. Les trois croisettes rouges figuraient déjà les armoiries de l'Abbaye de Trizay. De plus, elles évoquent les trois anciens établissements religieux de Puymaufrais : l'Eglise et le curé, l'Abbaye de Trizay, et le Prieuré de Saint Pierre de Vouzon.









ÉDITION MARS 2023

Directeur de la publication : Louisette BILLAUDEAU

Rédaction : Commission Communication Municipale

Photos : Roger Walker